

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

PRIMEDI 1<sup>er</sup>. Nivose.

(Ere Vulgaire).

Mardi 22 Décembre 1795.

*Ordre donné aux paysans en Allemagne de se rendre sur les bords du Rhin. — Renforts considérables à l'armée du général Jourdan. — Départ certain de la fille de Louis XVI pour Vieune — Bruit sur un prétendu débarquement des anglais et des émigrés du côté de Vannes. — Résolution du conseil des anciens sur la fixation du traitement des commissaires du directoire exécutif près les tribunaux.*

## A V I S.

*Le prix de l'abonnement à cette feuille est actuellement de 300 liv. pour trois mois, seul terme pour lequel on peut souscrire. Les abonnés qui n'enverront ou ne complèteront point le nouveau prix ne recevront ce journal qu'au prorata de la somme adressée.*

*A l'égard des pays étrangers, conquis ou réunis, le prix restera toujours fixé, EN NUMÉRIQUE, à 25 liv. par an, 12 liv. 10 sous par six mois et 6 liv. 5 sous par trois mois.*

## A L L E M A G N E.

*Extrait d'une lettre de Mulheim, près Bâle, le 30 nov.*

L'armée de Condé va enfin sortir de l'état d'inaction où elle étoit depuis si longtems. Nous avons reçu aujourd'hui l'ordre du général de Wurmsér de quitter notre position & de descendre le Rhin, pour passer ce fleuve beaucoup plus bas. Nous ignorons encore où ce passage aura lieu ; mais il paroît que ce sera dans les environs de Schwezingen. C'est le 3 du mois prochain que nous nous mettons en marche de Mulheim.

Tous les paysans de ce pays sont mis en réquisition pour des travaux auxquels on va les employer sur les bords du Rhin. En général, il regne beaucoup d'activité dans tout ce qui nous environne, & il se fait des mouvemens qui annoncent de grandes opérations. Notre petite armée vient de s'augmenter des débris des corps anglais qui ont été licenciés récemment ; les officiers sont entrés dans les corps de gentilshommes pour y servir comme chasseurs nobles, en attendant qu'ils puissent être employés dans leurs grades.

Cette armée va se rendre dans les environs de Manheim ; elle passera le Rhin, & agira sous les ordres de M. le comte de Wurmsér. Il est question d'un vaste plan

d'opérations, qui auroit pour objet de forcer les Français à se replier dans leurs limites du côté de l'Alsace, & de les pousser sur le Bas-Rhin jusqu'à Cologne, afin de s'assurer de quartiers où les troupes puissent passer tranquillement l'hiver.

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 10 décembre.*

Avant-hier, sa majesté a envoyé un message à la chambre des communes, pour l'informer qu'elle avoit résolu d'appliquer à l'usage du service public le produit de la vente des vaisseaux des Provinces-Unies, après en avoir déduit une partie pour être partagée entre ceux qui ont fait la capture en état de guerre.

M. Pitt a ensuite fait son rapport sur le Budget. Nous en rendrons compte dans notre feuille prochaine. Le total des dépenses pour l'année prochaine est estimé devoir monter à 27,662,083 liv. sterlings. Pour faire face à cette somme, on est obligé d'avoir recours à un emprunt de 18,000,000, dont les intérêts seront payés par des nouveaux impôts, savoir sur les successions collatérales, une augmentation de 10 pour 100 sur les taxes, le droit de 10 schelings sur les chevaux de selle & de voitures doublé, & un droit nouveau de 2 schelings par chaque cheval de labour, un droit de 4 sols par liv. sur le tabac, &c.

Les résolutions suivantes ont été adoptées dans un comité de subsides.

Qu'une somme de 624,000 liv. sterlings sera accordée au roi pour les dépenses de la marine, compris la solde des matelots pour l'année 1796, & une somme de 708,000 liv. sterlings pour la construction & le radoub des vaisseaux en 1796.

M. Fox a fait quelques observations sur les dépenses énormes comprises sous le titre de dépenses extraordinaires de l'armée. Il s'est plaint du système d'établir des barraques pour les soldats, système qui, suivant lui, tendoit à établir le gouvernement militaire, en empêchant

les militaires de communiquer avec leurs concitoyens.

M. Martin a dit qu'il s'opposeroit toujours à ce mode d'élever des barraques, qui tendoit à aliéner les affections de la classe inférieure du gouvernement.

M. Burdon & M. Brandling ont assuré que leurs commettans avoient demandé que les soldats fussent établis dans des barraques.

Il y a pour l'amendement 28 voix contre 74.

Hier s'est tenue la dernière assemblée de la société Correspondante de Londres. Environ dix mille personnes se sont réunies dans la campagne de Paddington, & ce nombre s'est accru ensuite de tous les curieux. Il étoit fort aisé de juger à leur contenance, qu'ils étoient tous de véritables sans-culottes. Les orateurs populaires ont fait leurs harangues à l'ordinaire & le tout s'est terminé paisiblement par la cérémonie de mettre sa marque aux pétitions qui étoient déposées sur des tables.

Une douzaine de cavaliers passant près de là pour mener leurs chevaux à l'abreuvoir, la plupart des spectateurs décampèrent au plus vite; mais Thelwal & ses admirateurs montrèrent la plus grande fermeté dans cette occasion & ne se dérangèrent pas plus que ne l'eût fait une assemblée de Catons.

#### SUISSE.

*De Bâle, le 8 décembre.*

Tout le monde s'accorde ici à faire l'éloge de la conduite des Français pendant son séjour à Mannheim. Ils ont ménagé la ville autant que cela leur a été possible, sans nuire à la défense de la place. Ils n'ont fait, en abattant les maisons de campagne devant les portes de la ville, & les allées barbares, que ce qu'ils auroient fait dans leurs propres villes, en cas d'attaque.

C'est aujourd'hui que les habitans de Mannheim se trouvent dans une position bien malheureuse: non-seulement par ce qu'une grande partie de la ville est réduite en cendres, mais aussi à cause de la rigueur avec laquelle ils sont traités par les Autrichiens, qui envisagent la ville comme une conquête qui ne leur restera pas long-tems, & dont il faut tirer tout le parti possible. Outre les logemens considérables dont ils sont grevés, le général Wurmsler leur a imposé une contribution de quatre cent mille florins, réduite, par accommodement, à deux cent quatre-vingt mille, payable en deux fois vingt-quatre heures, avec la menace de livrer la ville au pillage, si cette somme n'étoit livrée à l'expiration de ce terme. On a, en attendant, payé à compte cinquante mille florins, sans savoir comment cela ira du reste.

Le ministre palatin Oberndorff, & plusieurs autres personnes de la régence de Mannheim, ont les arrêts dans leurs maisons; d'autres ont été conduites à Mayence. La régence est hors d'activité, & les Autrichiens y ont établi un gouvernement entièrement militaire.

Le général Wartensleben a été repoussé par l'armée du général Jourdan, près de Kreutznach. L'armée française se renforce considérablement dans ces contrées; ce qui fait croire à une affaire générale, & alarme les partisans de l'Autriche.

#### HOLLANDE.

*De Leyde, le 10 décembre.*

Ils avoient bonne grace, messieurs les journalistes du

parti Orange, de traiter notre estimable patriote & concitoyen, le représentant *Hann*, d'exagéré, d'enragé, d'alarmiste perfide, lorsqu'il eut le courage de développer dans un discours énergique à ses collègues, toute la grandeur du péril qui menaçoit la patrie; lorsque, indigné des déclamations vagues, tendantes à rassurer les représentants du peuple & à les endormir, il leur fit toucher au doigt la source de ces discours narcotiques, & leur indiqua en même-tems, non des conjectures imaginaires, mais des faits articulés, le lieu des rassemblemens, les noms des chefs, & jusqu'à l'époque & le jour fixe qui devoient se mettre en mouvement. Tout cela a été traité par quelques-uns de vision exaltée, par d'autres de calomnie adroite & perfide: eh bien, le tems n'a que trop justifié les prédictions de cet excellent patriote; & sans hasard heureux, qui a fait découvrir la conspiration différée de quelques jours par le tocsin qu'avoit sonné le citoyen *Hann*; c'en étoit fait de la liberté de la ville de Bremen; c'en étoit fait de la vie de plusieurs magistrats républicains; & il est difficile de calculer jusqu'à se seroient étendus les effets & les ramifications de ce complot.

L'on sait que le premier jour désigné étoit le 24 novembre; mais la mine étant éventée, le fils du prince d'Orange est parti pour Londres malgré un farcieuse tentative pour concerter de nouvelles mesures dont on étoit convenu à Bremen, & l'on n'attendoit que le moment de son retour pour les mettre à exécution. Au signal donné les officiers émigrés hollandais devoient se rendre maître de la ville de Bremen, armer leurs affidés, s'emparer de la régence, masser quelques magistrats désignés sur une liste de proscription & faire de Bremen une place d'armes vers laquelle on avoit déjà fait filer des armes, des munitions; des vivres & même de l'artillerie. Au même instant quelques chefs d'émigrés français devoient se réunir dans la forêt de Soignes avec l'officier autrichien d'Espoussi connu par ses exploits en 1750, pour tâcher d'y attirer un rassemblement de mécontents.

En même-tems, le jeune prince d'Orange devoit porter, avec tous ses officiers adhérens, avec quelques soldats anglais, émigrés français, hanovriens, & autres en semestre, & tous les Hollandais qu'on auroit pu rassembler, par le pays d'Oudenbourg, sur les provinces de Groningue & d'Ower-Yssel, où l'on s'étoit procuré quelques intelligences, pendant qu'une escadre anglaise devoit paroître sur les côtes de Faise, & une autre de celle de la Flandre, où l'on avoit aussi quelques bons amis, dont on espéroit la coopération pour une diversion utile & importante. Tel est le vaste plan que la régence de Bremen, assistée des renseignemens des patriotes hollandais, a découvert & déjoué au moment où il devoit avoir son exécution.

Nous offrons ces faits à la méditation de nos lecteurs; ils n'exigent pas de commentaire; mais ils méritent la plus sérieuse réflexion de tous les patriotes, & ils appellent la vigilance de toutes les autorités constituées. Le danger de cette conspiration est passé; mais que l'on ne s'imagine pas que celle-ci soit ni la première ni la dernière: nous pourrions, nous, en donner des preuves; mais certaines considérations nous obligent de différer encore: ce qui est différé n'est pas perdu.

( *Extrait du Républicain du Nord* ).

## FRANCE.

De Paris, le 30 frimaire.

Madame, fille de Louis XVI, est décidément partie pour Vienne. Voici les détails qu'on nous a donnés sur son départ, qui a eu lieu dans la nuit de jeudi à vendredi dernier. Le jeudi, madame de Soucy, qui demeurait à Vitry-sur-Seine & qui a été sous-gouvernante, fut avertie de se rendre le soir au Temple pour accompagner Madame; elle s'y rendit en effet, ainsi que l'officier de gendarmerie chargé de conduire la princesse en Suisse. Tous les préparatifs du voyage avoient été faits, & deux voitures, dont l'une à six chevaux, attendoit les voyageurs au boulevard du Temple: ils s'y sont rendus à pied, dit-on; Madame, avec madame de Soucy, l'officier de gendarmerie & la femme-de-chambre, attachée à Madame dans le Temple, sont montés dans la première voiture, & dans la seconde, M. Hue, un des valets-de-chambre de feu Louis XVI, que ce prince avoit recommandé dans son testament & qu'on dit destiné à suivre Madame jusques à Vienne, avec une femme de madame de Soucy & une autre personne. Un détachement de la force armée à cheval alloit autour des voitures & les a, dit-on, escortées jusques à une certaine distance.

Les lettres de Suisse portent que les représentans qui doivent être échangés attendoient avec impatience à Fribourg le moment de l'être. Il paroît que Madame sera remise au prince & à la princesse de Gênes qui l'attendent aussi en Suisse pour l'accompagner à Vienne, & que les députés partiront en même-tems pour Paris.

Si l'on doit juger des véritables intentions du roi d'Angleterre par le message qu'il a envoyé aux communes, ce prince desire la paix avec la France. D'un autre côté, dans une note insérée dans la feuille intitulée *le Rédacteur*, & qui paroît être une continuation du bulletin officiel, on lit que le gouvernement français, touché des témoignages d'affection du peuple anglais, se contenteroit pour toute réparation ou indemnité de la restitution des possessions de la France & de la Hollande qui sont au pouvoir des Anglais, & n'exigeroit du ministère britannique que de ne plus se mêler du gouvernement intérieur de la France, ni de la Hollande, non plus que de la guerre avec leurs voisins, &c.

En supposant à cette déclaration une authenticité qu'on se sent disposé à lui accorder, le désir de faire la paix est commun aux deux nations; mais la France met dans sa déclaration une franchise & des conditions dont l'Angleterre s'est abstenue de parler, & dans ce point toute égalité cesse; car on peut remarquer que le cabinet britannique, en resserrant toute-à-l'heure ses liaisons avec la maison d'Autriche, n'est vraisemblablement pas dans l'intention de traiter de la paix sans elle & ses autres alliées.

Il est donc raisonnable d'attendre des éclaircissemens ultérieurs avant de s'égosiller, comme font certains colporteurs, à crier *la grande paix entre la république, l'Angleterre et l'Autriche*. Les propres termes du message du roi d'Angleterre à ses fidèles communes pourroient bien n'avoir pour but que de faire cesser les clameurs élevées en même-tems contre Pitt & pour la paix. Le prompt rappel des troupes britanniques & le licenciement simultané des combattans hanovriens, hessois, émigrés français & hollandais, qui se trouvoient à Brème,

seroient à tort regardés comme un acte préparatoire de paix, jusques à ce qu'on sache positivement la destination ultérieure de toutes ces troupes.

On parle d'un nouveau débarquement des Anglais & des émigrés du côté de Vannes. Nous ignorons ce que ce bruit peut avoir de réel. Mais ce n'est probablement pas sans dessein que la flotte anglaise est restée dans ces parages, lorsque la saison est si avancée.

Le 11 novembre 1795, M. Bode, astronome de Berlin, aperçut entre la Lyre & le Bec du Cigne, une petite comète. Le citoyen Bouvard la découvrit à l'Observatoire de Paris, vers la main d'Hercule; il a continué à l'observer jusqu'au 11 décembre, & il est occupé actuellement à calculer son orbite. C'est la 84<sup>e</sup> comète dont la route sera connue.

Pendant le régime très-complicqué qui a précédé la forme actuelle du gouvernement, chaque parti, au moment de son triomphe, organisait une foule de bureaux & une nuée de commis qu'on auroit bien pu réduire à chaque tour de roue de la fortune qui devoit ou abaissoit un des partis dominateurs. Mais les nouveaux venus en administration songent que le sort de leurs agens subiroit une réforme, s'ils réformoient eux-mêmes leurs prédécesseurs, les dépenses publiques grossissoient à chaque mouvement anarchique, & ces mouvemens étoient très-fréquens.

Aujourd'hui qu'il n'y a plus qu'un gouvernement unique & stable, & que ce gouvernement reconnoît la nécessité de modérer les frais d'administration, il est question de faire une grande réforme dans les bureaux & de les réduire au nombre justement nécessaire au service de chaque partie; le directoire exécutif, le corps législatif, les ministres, sont d'accord sur ce principe, d'autant plus que l'expérience a démontré que le nombre de mains employées en administration n'étoit pas une raison de célérité dans l'expédition des affaires publiques.

*Nouvelles Réclamations pour les Pères et Mères, Aïeux et Aïeules des Emigrés, à l'occasion d'une nouvelle motion du représentant CHAZAL, par A. MORELLET. Il se vend chez Dupont, rue de la Loi, n°. 1232. Prix, 10 liv. pour Paris, et 11 liv. pour les départemens. Les autres ouvrages du citoyen Morellet sur le même sujet, formant quinze feuilles d'impression, se trouvent dans la même librairie, au prix de 40 liv. pour Paris, et 45 liv. pour les départemens.*

S'il est un zèle par & dicté par la seule humanité, c'est celui de l'éloquent défenseur des familles. Il a fui les honneurs; il s'est refusé à l'espoir d'être nommé à la représentation nationale; il en est récompensé par le plaisir de suivre publiquement & généreusement la défense de la cause qu'il avoit entreprise. Une nouvelle motion du représentant Chazal lui donne lieu de reproduire sous une nouvelle forme ses principes de commiseration, d'équité, & pour tout dire de vraie politique. Car, en un mot; il n'y en a d'autre que celle qui est fondée sur la vérité morale, qui réclamera éternellement dans le cœur des hommes contre l'avarice déguisée sous le nom d'utilité publique.

Il y a deux choses très-distinctes dans tout écrit polé-

mique ; le fond de la cause , & la manière d'attaquer & de repousser l'adversaire. Beaucoup d'écrivains ne savent pas assez combien le talent de discuter tient à la morale. Il faut ménager l'adversaire & écraser sa cause. C'est ce que se propose le G. Morellet. Si l'auteur de la nouvelle motion se plaint que l'on poursuit son langage , & qu'on s'attache à ses expressions ; c'est parce qu'ayant eu tout le tems de les méditer , il les a préférées , & que les ayant préférées , il a réduit sa cause à ce qu'elles rendent à l'analyse d'un bon & fidele logicien. Si donc ce logicien n'y reconnoît qu'un sentiment odieux & atroce , une politique imprévoyante & rapace ; s'il montre qu'on a confondu continuellement les malheureux avec les coupables , la propriété réelle & personnelle du citoyen innocent qui n'a pas quitté sa patrie avec les droits éventuels de l'ennemi évadé , le lucre avec la véritable utilité , &c. ; alors celui qui est réfuté ne doit plus se plaindre de la véhémence du raisonneur , mais doit revenir à l'examen de ses principes politiques , & substituer des conseils justes à une motion passionnée.

Cet écrit ajoute aux anciens titres qu'a le citoyen Morellet à l'estime universelle & comme écrivain , & comme philosophe , & comme citoyen.

#### CORPS LÉGISLATIF.

##### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

*Suite de la séance du 29 frimaire.*

Génissieux prend la parole après Dumolard : il est évident , dit-il , que le dessein réel de Dumolard a été de porter quelques coups indirectement à la loi du 3 brumaire , que le conseil maintiendra quoiqu'on fasse.

Oui ! oui ! s'écrient un grand nombre de membres.

Génissieux continue : il soutient qu'il n'y a eu jusqu'ici aucune vérification de pouvoirs : on a bien reconnu si tel ou tel membre avoit des pouvoirs , mais non pas si ces pouvoirs étoient ou non conformes aux loix.

On demande , continue l'opinant , que la commission nomme les membres qui se trouvent dans le cas prévu par la loi du 3 brumaire ! & moi je demanderai pourquoi il y a des membres dans le cas de cette loi ? pourquoi ils n'ont pas fait tous la déclaration qu'elle exige ? pourquoi des parens d'émigrés , des hommes qui sont eux-mêmes inscrits sur la liste des émigrés siègent dans cette enceinte ? Oui ! il y en a ! ils m'entendent.

Plusieurs voix : nommez-les. — il se fait du bruit.

Génissieux reprend son opinion ; il interpelle Goupilleau pour qu'il ait à dénoncer certains faits parvenus hier seulement à la connaissance de la commission. Il est un membre , s'écrie l'opinant , accusé dans tous les papiers publics d'avoir été un des soldats de la compagnie de Jésus , & ce membre siège ici.

Duplantier. — Il faut le dénoncer.

Génissieux. — Il n'a pas été accusé à cette tribune , mais il auroit dû provoquer lui-même sa justification.

On parle d'un nouveau 31 mai ! nous avons dû tous en être les victimes : on parle d'anarchie ! nous sommes tous ici pour la combattre.

Plusieurs membres. — Oui ! oui !

Belleville. — Et sérieusement.

Génissieux ajoute que les véritables ennemis de la chose publique sont ceux qui , aujourd'hui comme en 13 vendémiaire , calomnient la représentation nationale. Qu'a-t-elle à faire ? si quelques individus sont accusés d'avoir provoqué des mesures liberticides , elle écoute leur défense. Quant aux parens d'émigrés , ce n'est pas là un crime déshonorant ; d'ailleurs on pourra discuter franchement la loi du 3 brumaire.

Génissieux propose un projet de résolution tendant à reconnoître valables tous les procès-verbaux d'élection sauf ceux des départemens du Lot & de la Seine.

Plusieurs membres demandent la parole. Le président annonce qu'un membre la réclame au nom de la commission des finances ; le conseil décide qu'il sera entendu.

Syeyes , organe de cette commission , annonce que , d'après la constitution , cette commission ne doit plus exister. Il expose l'impossibilité de présenter en ce moment un plan général de finances , parce que l'emprunt forcé doit avoir les résultats les plus heureux pour l'amélioration de la fortune publique. Il demande qu'il soit formé une nouvelle commission de neuf membres , pour s'occuper des besoins & des ressources de la république. — Adopté.

Le directoire exécutif invite le conseil à subvenir aux besoins de l'hospice des Quinze-Vingts. — Renvoyé à la commission.

Le conseil charge la commission des finances de présenter incessamment un rapport sur la vente du mobilier de la république , & sur le paiement des capitaux des particuliers.

Plusieurs membres réclament de nouveau la parole relativement aux motions de Dumolard & de Génissieux.

Le président annonce que Ramel la demande pour un motion d'ordre sur les finances.

Permettez qu'on se justifie , s'écrie un membre.

Le conseil , consulté , accorde la parole à Ramel.

Ramel prononce une motion d'ordre dont le conseil ordonne l'impression. Son discours a pour objet d'invoquer tous les citoyens qui ont des connaissances en finances les employer pour méditer & proposer un plan qui puisse établir l'ordre & l'assurer dans cette partie de l'administration publique.

N. B. Dans la séance d'aujourd'hui , Goupilleau (Montaigu) a dénoncé Job Aimé , comme coupable de divers délits , qui , aux termes de la loi du 3 brumaire l'excluent du corps législatif. Nous ferons connaître demain la discussion très-vive à laquelle cette dénonciation a donné lieu. Tallien a demandé que Job Aimé fût sur-le-champ expulsé du conseil comme un intrus qui avoit usurpé le caractère. Aimé demandoit à être jugé selon les formes établies par la constitution pour les représentans du peuple. Le conseil a renvoyé les pièces à la commission chargée de la vérification des pouvoirs pour en faire un rapport demain.

##### CONSEIL DES ANCIENS.

*Séance du 29 frimaire.*

Le conseil approuve sans discussion une résolution qui fixe le traitement des commissaires du directoire exécutif près les tribunaux & leve sa séance.